



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

métiers d'art

Question écrite n° 11504

Texte de la question

M. Michel Françaix appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation très précaire de nombreuses activités artisanales liées à la culture, menacées de disparition définitive ici en France. Ces professions artisanales, humanistes et multi séculaires, dont le savoir-faire reconnu par toutes les générations, tant actuelles que celles qui nous ont précédées, ont acquis leurs lettres de noblesse de manière incontestable, grâce à des connaissances pointues. Ce précieux savoir est en train de s'évaporer dans le néant : le dernier doreur sur tranche artisanal est décédé en 1990, sans passer le relais nécessaire faute de successeurs. Plus aucun ouvrage précieux des collections nationales (BNF, Assemblée nationale, Sénat, etc.) ne pourra se prévaloir d'une restauration de dorure sur tranche autrement qu'industrielle et de médiocre qualité. Les artisans émailleurs de Limoges - également en voie d'extinction - n'ont pas leur statut officiellement reconnu et savoir-faire protégé ; alors que leurs précieux ouvrages, remontant pour certains au XIIIe siècle, figurent dans la plupart des fondations les plus réputées (Rothschild, etc.) et dans les musées nationaux les plus prestigieux au monde, dont le musée du Louvre. Il en est de même pour les derniers fabricants français de tuiles en ardoise : leur activité est très sérieusement menacée par des importations essentiellement chinoises, de qualité tellement médiocre (forte porosité), à la finition si grossière, que nos architectes des monuments historiques s'en plaignent. Ce serait fastidieux de faire la litanie de tous les corps de métier et emplois menacés, mais il est clair que cet artisanat d'art voire conventionnel, ayant fait la renommée de la France de par le monde entier, est menacé d'une irréversible extinction, avec la perte d'un savoir-faire consigné nulle part. Il lui demande par conséquent quelles mesures il entend prendre pour sauvegarder l'artisanat d'art ou conventionnel de cette inéluctable disparition et quels moyens budgétaires il entend mettre en place pour ces éventuelles initiatives.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication est engagé à la promotion des métiers d'art par le biais d'une politique d'aide à la transmission des savoir-faire rares ou menacés. Le Conseil des métiers d'art, créé en 1994 à l'initiative de Jacques Toubon, est un organisme consultatif et de concertation d'une trentaine de membres professionnels, professionnels en activité, experts, représentants des organisations administratives et économiques. Le conseil participe à la désignation, par le ministre chargé de la culture, des maîtres, d'art actuellement au nombre de cinquante-six. Ceux-ci reçoivent, pour une durée de trois ans, une aide destinée à financer la formation de jeunes professionnels et assurer ainsi la transmission de leurs activités et de leurs techniques d'excellence. Par ailleurs, le ministère de la culture organise la réflexion du conseil sur la base de groupes de travail spécialisés dans les thèmes essentiels constituant la problématique complexe de ce secteur : conservation-restauration, innovation, formation, matériaux rares. Ces groupes s'ouvriront, dans les prochaines semaines, à d'autres thèmes essentiels : enseignement et qualification, commandes publiques, inventaire des techniques, etc. L'objectif du ministère est également de promouvoir les résultats obtenus en matière de soutien aux métiers, notamment en ce qui concerne les opérations de commandes publiques. C'est ainsi que vient d'aboutir une opération de commande instruite par la délégation aux arts plastiques sur le thème des arts de la terre et du feu. Ce projet, inscrit dans la continuité des commandes précédentes consacrées à l'estampe et à la

fonte d'art, a permis la réalisation de trente oeuvres représentatives de la création et de la réalisation dans les métiers considérés. Par ailleurs, la mission des métiers d'art a engagé l'analyse des politiques régionales existantes ou projetées, susceptibles de relayer, au niveau décentralisé, le dispositif national de transmission des savoir-faire. Il est à noter que cette politique s'inscrit en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises. Il a été ainsi impliqué aux côtés de ce ministère dans l'organisation des récentes Journées des métiers d'art les 29, 30 novembre et 1er décembre 2002, coordonnées par la société d'encouragement des métiers d'art. La mission des métiers d'art dispose d'un budget annuel de 0,64 MEUR, l'ensemble des activités de commande publique en faveur des métiers d'art n'étant pas comptabilisées dans cette somme. D'autres secteurs d'intervention soutiennent en effet spécifiquement ce marché : la restauration des monuments historiques, la restauration d'oeuvres d'art des musées, les acquisitions des musées d'arts décoratifs, les commandes et acquisitions du FNAC (fond national d'art contemporain) sont autant de contributions du ministère chargé de la culture à la vitalité du secteur des métiers d'art.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11504

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 924

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3162